# REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE HAUT-ALLIER

## 12 septembre 2012 SMAT Haut-Allier

## **COMPTE-RENDU**

#### Contact:

Commission Locale de l'Eau

Structure porteuse: Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (S.M.A.T.)

42 avenue Victor Hugo - BP 64

43300 Langeac

Tél. 04 71 77 28 30 - Fax 04 71 77 19 14

Email: a.lagaly@haut-allier.com



#### Présences

#### Membres du bureau de la CLE présents:

M. NOËL-BARON: Maire de Chanteuges, Vice président de la CLE

Mme TIMSTIT: Représentante de la DDT 43

M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

M. BONNET : Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. HABAUZIT: EDF Unité Production Centre

M. ANDRE Jean-Bernard : Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ardèche et de

Lozère

#### Membres du bureau excusés :

M. RAVAT : Maire de Monistrol-d'Allier et Président de la CLE

M. GAZANION: Maire d'Alleyras

M. PALPACUER : Conseiller Général de la Lozère

M. SIMEON : Représentant de Agence de l'Eau Loire Bretagne

#### Membres du bureau absents :

M. POMMAREL : Conseiller Régional d'Auvergne M. CHAMPEL Marc : Maire de St Etienne du Lugdarès

#### Membres du SMAT présents :

Mme LAGALY : Chargée de mission SAGE Haut-Allier

La liste d'émargement est présentée en annexe 1.

\*\*\*\*\*\*\*

#### Ordre du jour :

- Révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates
- Consultation sur le projet de SAGE Dore
- Points divers :
  - Renouvellement de la CLE en janvier 2013
  - Note de cadrage
  - Contenu de la future lettre du SAGE

L'animatrice du SAGE introduit la séance en citant les personnes excusées, et présente les sujets à l'ordre du jour.

#### • Révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates

Le Préfet de la Haute-Loire sollicite la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier pour avis sur le projet de révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Cette révision fait suite à la cinquième campagne de surveillance, qui s'est déroulée du 1<sup>e</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011. De plus, la France se trouve dans un contexte de contention européen pour désignation insuffisante de zones vulnérables et inefficacité des programmes de mesures.

La méthodologie utilisée pour la révision des zones vulnérables est la suivante :

- Utilisation du percentile 90 (cela signifie que l'on enlève les 10 % des valeurs les plus élevées) pour connaître les masses d'eau contaminées par les nitrates. Si la teneur en nitrates est située entre 40 et 50 mg/L avec une tendance à la hausse ou si elle est supérieure à 50 mg/L, les sources de pollution sont étudiées et après analyse, lorsque la pollution est jugée représentative de la masse d'eau, cette dernière est proposée au classement.
- Le classement se fait par masse d'eau souterraine et par bassin versant. Le classement final est un classement au niveau communal. Les communes qui possèdent plus de 30% de leur superficie dans le périmètre d'une masse d'eau contaminée, sont proposées au classement.
- La contribution à l'eutrophisation marine est également prise en compte. Un seuil de 11.5mg/L de nitrates à l'exutoire des grandes masses d'eau superficielles a été fixé.

#### A l'échelle Locale :

Sur le territoire du SAGE du Haut-Allier, aucune masse d'eau superficielle n'a été proposée dans la version finale du rapport de la DREAL Centre soumis à consultation.

Pour les masses d'eau souterraines, la nappe Margeride - Bassin Versant de l'Allier suscite quelques interrogations. En effet, le captage de Saint-Cirgues (Promeyrat) est désigné, par la Commission Européenne, comme problématique. Des teneurs élevées en nitrates ont été observées au cours des dernières années malgré une tendance à la baisse (65mg/L en 2005 et 45 mg/L en 2011).

Mme TIMSTIT précise que la pollution détectée dans le captage de St-Cirgues est ponctuelle (fumière + fertilisation des parcelles à l'amont) et non représentative de l'ensemble de la masse d'eau, ce qui est appuyé par le fait que les autres captages situés à proximité possèdent de plus faibles teneurs en nitrates.

Elle explique qu'après avoir rencontré les exploitants, ces derniers se sont engagés à améliorer leur pratique (déplacer la fumière, réaliser des reliquats azotés...).

M. HABAUZIT demande si un périmètre de protection a été établi autour de ce captage.

Mme TIMSTIT indique qu'il y a un périmètre de protection immédiat, mais que le choix de la commune est d'abandonner ce captage.

#### A l'échelle du bassin Loire-Bretagne :

L'animatrice précise qu'en Haute-Loire, les communes de Brioude, Vézezoux, Vergongheon et Cohade ont été proposées au classement. Ces communes se situent sur le territoire du SAGE Allier Aval, sur la nappe Alluvions Allier Amont.

Cette masse d'eau est proposée au classement sur la base des teneurs importantes en nitrates du captage du Puits des Vignes 2 (alimentant Brioude) et de 3 piézomètres suivis par la DREAL Auvergne en aval, sur la rive gauche de l'Allier. Cependant la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire souhaite faire remarquer que d'après les analyses effectuées par les collectivités début 2012, une baisse conséquente des teneurs en nitrates a été observée. La mise en place d'une station d'épuration fonctionnelle semblerait à l'origine de ce changement.

Mme TIMSTIT précise que certains des captages situés sur ces communes, captent à la fois des eaux de la nappe alluviale et des eaux de l'Allier qui ont tendance à diluer le taux de nitrates. Les variations indiquées par la Chambre d'agriculture pourraient également être justifiées par ce phénomène de dilution. Elle rappelle également que le rejet de la STEP s'effectue dans la rivière, qui présente des teneurs en nitrates satisfaisantes.

M. MARTIN s'interroge sur la pertinence de classer des zones dont les concentrations sont déjà très élevées (> à 50mg/L= au-delà du seuil de potabilité). Pour lui la notion de zones vulnérables correspondrait plutôt à des secteurs pouvant présenter un risque en fonction des différentes pressions exercées.

Mme TIMSTIT explique que regarder les concentrations comprises entre 40 et 50 mg/L avec tendance à la hausse est déjà un début de réponse par rapport aux secteurs vulnérables. Descendre en dessous de ces concentrations demanderait un travail énorme à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

M. ANDRE indique que les exploitants devraient effectuer un travail en amont en améliorant leur pratique. Pour cela les aides européennes ne devraient pas être attribuées sur les secteurs où les concentrations sont déjà trop élevées, mais plutôt là où l'on pourrait prévenir l'augmentation des concentrations en nitrates.

Les aides financières devraient être attribuées aux élevages du Massif Central plutôt qu'aux élevages bretons.

M. HABAUZIT demande, après analyse de la cartographie finale, si la partie médiane du bassin Loire-Bretagne qui est proposée au classement est du à une dégradation.

Mme TIMSTIT répond que la concentration en nitrates dans ce secteur a augmentée suite aux dernières analyses. Elle précise que pour les zonages environnants, déjà classés en ZVN, peu d'évolution à la baisse a été observée jusqu'ici.

L'animatrice finit la présentation en expliquant que 8 communes sont proposées au déclassement dans le département de l'Allier car les concentrations en nitrates des qualitomètres analysés sont inférieures à 40mg/L et qu'aucune contribution à l'eutrophisation marine n'est avérée.

M. HABAUZIT propose alors de se rapprocher su SAGE Sioule pour connaître les actions qui ont été menées sur ces communes pour faire chuter les concentrations en nitrates.

Les membres du bureau proposent de valider le projet de classement en ce qui concerne le territoire du SAGE du Haut-Allier et prennent acte des propositions sur le reste du bassin Loire-Bretagne.

Ils décident d'indiquer que le bassin versant de la Fioule présente des concentrations en nitrates assez élevées, mais encore en dessous du seuil de déclanchement de la procédure de classement. Les analyses du suivi de la qualité des eaux réalisées par le Conseil Général ainsi que celles réalisées dans le cadre du contrat territorial des affluents langeadois de l'Allier le montrent. L'origine de ces nitrates est sans doute en partie agricole mais pas uniquement.

#### • Projet de SAGE Dore

L'animatrice présente le bassin versant du SAGE Dore ainsi que les 5 enjeux majeurs du territoire. Elle rappelle que le Président avait sollicité l'ensemble des membres de la CLE sur le projet de SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale).

Seule la DDT du Cantal a formulé un avis concernant ce projet, expliquant que la rédaction des articles 3 et 4 du règlement nécessitaient des précisions pour leur application, notamment la notion de « projets à objectifs économiques ».

Après analyse du projet l'animatrice indique aux membres du bureau que la prescription 2 de la disposition ZH\_5 s'applique à toutes les zones humides quelle que soit la superficie.

M. HABAUZIT indique que cela risque d'être difficile à faire appliquer pour les zones humides limitrophes aux territoires des deux SAGE et surtout risque d'entraîner des difficultés lors de la rédaction du PAGD et du règlement du SAGE du Haut-Allier (niveaux d'ambition différents...).

L'animatrice indique que malgré un classement en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole, aucune disposition n'est proposée pour limiter l'utilisation des nitrates et des pesticides par le monde agricole.

M. BONNET précise que ce classement est à la marge du bassin versant de la Dore et qu'il concerne la masse d'eau Alluvion Allier Amont et donc essentiellement le SAGE Allier Aval. Il explique que les recommandations de la disposition QE\_2 permettront de mettre en place un programme d'actions et que cette problématique sera traitée dans l'interSAGE.

Les membres du bureau proposent de faire remonter au Président de la CLE du SAGE Dore les deux premières remarques évoquées à savoir :

- préciser la rédaction des articles 3 et 4
- faire attention à la rédaction de la prescription 2 de la disposition ZH\_5 car cela semble très ambitieux.

#### · Renouvellement de la CLE

L'animatrice du SAGE indique que l'arrêté de composition de la CLE date du 26 janvier 2007. Elle rappelle que les membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés pour six ans et que leur mandat se terminera le 26 janvier 2013.

Actuellement, la procédure de renouvellement est en cours, pilotée par le Préfet coordonnateur (Préfet de la Haute-Loire).

Pour le collège des élus : les différentes collectivités doivent désigner un représentant.

Pour le collège des usagers : les personnes souhaitant faire partie de la CLE doivent se faire connaître.

Le Préfet arrêtera la liste définitive en janvier 2013.

Ensuite les membres de la CLE devront élire un Président et un Vice-président, puis composer un nouveau bureau. Chaque collège devra désigner un ou plusieurs représentant au sein du bureau (6 élus, 3 usagers et 3 représentants de l'Etat).

Mme TIMSTIT précise que des désignations ont déjà été envoyées à la Préfecture.

#### • Note de cadrage pour la rédaction de l'évaluation environnementale

L'animatrice rappelle qu'une demande de cadrage avait été faite, début 2012 auprès de la Préfecture de la Haute-Loire, pour la rédaction du rapport environnemental.

Ce document fait partie des documents du SAGE au même titre que le PAGD et le règlement. Il identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du projet de SAGE sur l'environnement et présente les mesures prévues pour réduire les incidences négatives. Il précise pour quelles raisons le projet de SAGE a été choisi plutôt qu'un autre.

Cette note a été adressée au SAGE du Haut-Allier fin août. Elle précise la trame du rapport et les documents pouvant aider à la rédaction. Elle indique que les thématiques suivantes devront être développées:

- Biodiversité
- Milieux naturels
- Continuité écologique (migration fonctionnelle des espèces piscicoles)
- Préservation des zones humides (entretien des milieux agricoles et naturels)

L'animatrice sera en charge de la rédaction de cette évaluation environnementale.

#### 

L'animatrice propose pour la lettre du SAGE 2012, le contenu suivant :

- Edito du Président
- Principales conclusions du Scénario Tendanciel
- Et après: Description des prochaines étapes du SAGE et de la portée juridiques des documents
- En bref: Point sur l'inventaire des ouvrages hydrauliques (carto, nombres d'ouvrages, prospection à venir...), information sur le contrat territorial de Naussac

Les membres du bureau approuvent.

- M. NOEL-BARON propose qu'une explication sur le nouveau classement des cours d'eau soit ajoutée au contenu, afin d'indiquer aux propriétaires les conséquences que cela implique.
- M. MARTIN demande si un « focus » peut être réalisé sur un territoire précis. Par exemple, expliquer les travaux en cours sur les ouvrages hydrauliques présents sur le Céroux.
- M. BONNET indique que le SAGE n'est pas un outil opérationnel, et qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un amalgame.

Les membres du bureau décident d'ajouter au contenu proposé, un paragraphe sur le nouveau classement des cours d'eau avec un zoom sur 1 ou 2 rivières classées et les conséquences que cela implique pour les propriétaires d'ouvrage.

#### 

L'animatrice indique qu'en raison d'une réunion de l'ensemble des élus de Haute-Loire le 17 septembre prochain, le Président de la CLE a été contraint de décaler les commissions thématiques du SAGE, dans un souci de représentativité.

Les dates retenues pour reprogrammer les commissions thématiques sont les 11 et 12 octobre sous réserve de la Présence de M. Pommarel, Président de la Commission Gestion quantitative de la ressource, ou bien les 25 et 26 octobre.

Les membres du bureau ont une préférence pour les 11 et 12 octobre, ce qui éviterait de ne pas trop décaler le calendrier du SAGE.

Une fois l'ensemble des points à l'ordre du jour discuté, le Vice-président lève la séance.

Le Président de la CLE Raymond RAVAT

1:



### SAGE du Haut-Allier

### Réunion de bureau de la CLE du 12 septembre 2012

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
M. Raymond RAVAT	Président de la CLE, Maire de Monistrol d'Allier	EXCUSE
M. Franck NOEL-BARON	Vice Président de la CLE, Maire de Chanteuges	
M. Philippe GAZANION	Maire d'Alleyras	EXCUSE
M. Bernard PALPACUER	Conseiller Général de la Lozère	EXCUSE
M, Marc CHAMPEL	Maire de St Etienne de Lugdarès	
M. Pierre POMMAREL	Conseiller Régional d'Auvergne	
Mme la représentante de la DDT43 : Carole TIMSTIT	DDT 43	1
M. le représentant de l'AELB : Olivier SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	EXCUSE
M. le représentant de l'ONEMA: Alain BONNET	ONEMA Auvergne – Limousin	1
M. Patrick MARTIN	Directeur du CNSS	The fact
M. le représentant de la CA 48 ; Decur : Bermand ANDRE	Chambre d'agriculture de la Lozère	Teals
M. Jean-Pierre HABAUZIT	EDF	(0)
Mme Aude LAGALY	Animatrice SAGE Haut-Allier	Quality